



Mairie de Bessoncourt



19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

23/07/2025

OFFRE DE MISSION DE SERVICE CIVIQUE

L'école de Bessoncourt est à la recherche d'un service civique, 30h/semaine, à partir de septembre 2025 pour une durée de 10 mois.

Mission : en s'engageant auprès de l'équipe de l'école, le volontaire participe au fonctionnement de l'école primaire, et accompagne des actions ou projets artistiques, culturels et sportifs.

Pour tout renseignement, merci de contacter Mme BERGINA, directrice de l'école primaire au 06 85 72 56 69 ou par mail: ecole.bessoncourt@ac-besancon.fr

LOGEMENT VACANT

Un logement type F3 situé au-dessus de la Mairie se libère fin août. Surface habitable 80m², duplex, cave, 1 place de parking, chauffage individuel gaz.

Loyer au 01/07/2025 : 614.65 €

Pour tout renseignement contactez le secrétariat de Mairie 03.84.29.93.67 ou déposer une demande (courrier, justificatif de revenus)

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION
BESONCOURTOISE
ET
ANIMATION

SAMEDI 6 SEPT. 2025

BABY BOURSE

VÊTEMENTS 0-14 ANS PUERICULTURE
BESSONCOURT

Salle de la Mairie / 9h - 13h,
(en face de l'église)

Tarif exposant : 5€ (payable à l'inscription)

Renseignements / inscriptions :
06 09 23 24 63
www.aba90.e-monsite.com

ENVIRONNEMENT- ramassage des bacs OM et bacs jaunes

Les bacs bruns et les bacs jaunes doivent être déposés sur le trottoir la veille au soir de la collecte. Ils ne doivent pas rester sur la voie publique, vous devez les rentrer le plus tôt possible après la collecte.

Suite à une réunion d'information de l'Agence Régionale de Santé, pour les Maires du Nord Franche-Comté, vous trouverez ci-après des informations très utiles :

1 L'accès aux soins

L'OFFRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS

Qu'est-ce qu'un soin non programmé ?

C'est un soin qui ne relève pas de l'urgence vitale et pour lequel une prise en charge par un professionnel de santé est néanmoins souhaitable en moins de 48 heures. Il rend un service médical aux patients et permet de désengorger les services d'urgence tout en optimisant les ressources médicales de ville.

Les centres de soins non programmés en Nord-Franche-Comté :

> Belfort – 15 Avenue de la Miotte (clinique de la Miotte)

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h
- Prendre rendez-vous au **03 67 47 90 90**

> Montbéliard – Bâtiment A, 56 rue Jacques Foillet (Maison de santé CITEVIE)

- Ouvert du lundi au dimanche de 9h à 20h
- Prendre rendez-vous sur **Doctolib : CSNP Montbéliard**

Le dispositif de consultations non programmées (CNP) porté par les Communautés professionnelles territoriales en santé :

- Accès uniquement sur orientation du 15, du 116 117, du service des urgences de l'HNFC ou des professionnels de santé du Nord Franche-Comté (pharmaciens, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, médecins)
- 64 médecins généralistes volontaires

Rappel : le médecin traitant reste le premier interlocuteur à contacter afin de recevoir ses patients en cas d'urgence !



L'OFFRE DE PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRE

Qu'est-ce que l'offre de permanence des soins ambulatoires (PDSA) ?

Rappel : elle permet de répondre aux besoins de soins non programmés aux heures de fermeture des cabinets médicaux et des centres de santé.

La PDSA médicale :

> Horaires concernés :

- Lundi au dimanche de 20h à 8h
- Samedi de 12h à 20h
- Dimanches, jours fériés et ponts de 8h à 20h

> Appeler le : **116 117**

> Organisation locale :

- 100 % du territoire couvert par des secteurs de garde
- 2 maisons médicales de garde à Belfort et Audincourt
- 5 autres secteurs de gardes où les médecins prennent leur garde dans leur cabinet : Delle, Montreux-Château, Giromagny, Héricourt, Pont-de-Roide

La PDSA dentaire :

> Horaires concernés :

- Dimanches et jours fériés de 9h à 12h

> Appeler le : **116 117**

> Organisation locale :

- 100% du territoire couvert par des secteurs de garde
- 1 dentiste de garde sur le territoire de Belfort ; 2 en Haute-Saône dont 1 sur Héricourt-Lure et 3 dans le Doubs dont 1 sur le secteur de Montbéliard - L'Isle sur le Doubs

3 La lutte contre le moustique tigre

Comment reconnaître le moustique tigre ?

De petite taille, il porte des rayures blanches sur les pattes. Il comporte également sur son thorax **une ligne blanche** qui permet de le distinguer des autres moustiques.

Contrairement aux moustiques communs qui piquent la nuit, le moustique-tigre a une activité diurne et **pique en journée**. Il génère de très fortes nuisances aux habitants !

Après éclosion, le moustique-tigre vit et se développe dans un rayon très localisée de l'ordre de 150 mètres.

Outre les problèmes de nuisances, le moustique-tigre **est un vecteur**, c'est-à-dire qu'il peut **transmettre** de nombreux virus et provoquer des maladies de la dengue, le chikungunya ou encore le zika.

Où trouver le moustique tigre ?

Le moustique-tigre est parfaitement **adapté aux zones urbaines** (mais aussi dans les campagnes) **grâce aux gîtes larvaires** (c'est-à-dire des zones d'eau stagnante où la femelle peut pondre ses œufs).

Les femelles **pondent les œufs** non pas dans l'eau mais **sur les bords des récipients** qui contiennent de l'eau :

- Réservoirs d'eau de pluie,
- Jouets d'enfants,
- Pots de fleurs,
- Arrosoirs...

Partout où il y peut y avoir de **l'eau stagnante**, le moustique-tigre peut pondre et générer (durant sa vie) jusqu'à 200 nouveaux moustiques adultes !

Comment se protéger ?

La seule façon de lutter efficacement contre le moustique-tigre est **de supprimer les gîtes larvaires et donc l'accès à toute forme d'eau stagnante** :

- Couvrir les réserves d'eau avec par exemple des moustiquaires à maille très fine ;
- Mettre du sable ou du gravier dans les coupelles de pots de fleurs ;
- Ranger les jouets en cas d'absence et vider régulièrement les contenants où l'eau peut s'accumuler ;
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie pour éviter la stagnation...

Comment sensibiliser ?

Il existe différentes méthodes :

- La sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes par la FREDON via des réunions publiques (financées par l'ARS dans les CLS)
- La formation théorique/diagnostic sur le moustique tigre pour les élus et agents des collectivités par l'EIRAD (financée par l'ARS)
- Les actions de communication/sensibilisation avec Promotion Santé (financées par l'ARS dans les CLS)

*“Le risque
est
présent
partout”*



+ d'informations :

[Accueil - AgirMoustique.fr](#)

[agir-bfc](#)

[site ARS](#)

SECRETARIAT DE MAIRIE

Pendant la période estivale, le secrétariat de Mairie sera fermé

les lundis 4 - 11 et 18 août

les vendredis 29 août, 5 et 12 septembre

les mercredis après-midi 27 août, 3 et 10 septembre

Le cycle biologique des frelons asiatiques est annuel ; seules les femelles fondatrices de la nouvelle génération survivent à l'hiver. Elles se mettent en hivernage dans des endroits abrités et émergent au printemps pour fonder de nouvelles colonies en construisant un nid primaire. Ces nids primaires sont souvent abrités, situés à moins de 5 mètres de hauteur et contre des bâtiments divers ou dans des buissons. Le repérage et la destruction sont facilités dans ces conditions.

REPERER UN NID PRIMAIRE :

- Nids visibles **d'avril à juillet**,
- Nids très souvent à moins de **5m du sol, dans un lieu abrité du vent** (contre des bâtiments, dans un buisson ou une ruche vide...),
- Le nid est une petite sphère en fibres de bois mâché d'aspect fragile (taille d'une clémentine) suspendue avec le trou d'entrée vers le bas,

 **Une fois le nid repéré, s'assurer qu'il s'agit bien de frelon asiatique !**



Exemples de nids primaires de frelons à pattes jaunes

DETRUIRE UN NID PRIMAIRE :

- Faire appel à un professionnel référencé ou un référent formé qui interviendra le soir ou très tôt le matin, lorsque tous les frelons sont présents,
- Deux méthodes possibles :
 - **Destruction mécanique** : méthode préconisée en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public.
 - **Destruction par le froid** : les nids plus petits peuvent être congelés dans un sac pendant 24 heures pour éliminer les nymphes.

FAIRE REMONTER LES INFORMATIONS :

- **Signaler la présence du nid sur le site <https://lefrelon.com/>** afin de faire détruire le nid et éviter ainsi la propagation de nids secondaires bien plus dangereux et coûteux à supprimer. Cela nous aide également à centraliser les déclarations en Bourgogne Franche-Comté.



En nous faisant remonter vos signalements, vous nous aidez à organiser et améliorer la lutte collective contre le frelon asiatique, merci !

Plus d'informations sur le frelon asiatique à pattes jaunes et le plan de lutte régional

